

PROTOCOLE ET DOSSIER DE DEMANDE D'ALLEGEMENTS ET/OU DISPENSES

➤ Dispenses

Les titulaires d'un DEASS, DEES, DEEJE, DECESF ou DEETS obtenu à partir de 2021 sont dispensés des domaines de compétences 3 et 4 et des épreuves de certifications correspondantes.

➤ Allègements

Lorsqu'ils en font la demande, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle.

A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation théorique et /ou pratique dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

L'allègement de formation, lorsqu'il est obtenu, signifie que le candidat ne suit pas le temps de formation concerné, mais qu'il est tenu de se présenter aux épreuves de certification correspondantes.

Sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D.451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation est établi.

DOSSIER DE DEMANDE D'ALLEGEMENTS ET/OU DISPENSES

A compter du mois de mars 2026, une commission sera organisée une fois par mois et ce jusqu'en septembre 2026.

Vous devez renseigner ce formulaire, joindre les différents documents demandés et nous les faire parvenir uniquement par courriel* et ce avant le 5 de chaque mois.

**(Courriel ci-dessous, correspondant à la formation choisie)*

Vous souhaitez effectuer une demande pour :

- Assistant de Service Social : myriam.bellenger@ifme.fr
- Educateur de Jeunes Enfants : sabrina.djjar@ifme.fr
- Educateur Spécialisé : louise.rochette@ifme.fr

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Commune de naissance :

Départ. :

Adresse complète :

Code postal :

Commune :

N° de téléphone :

Courriel :

Statut actuel : Salarié.e Etudiant.e

Si autre, merci de préciser :

Je soussigné.e

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents joints dans ce dossier de demande d'allègements et/ou dispenses.

Fait à _____, le _____

Liste des pièces à fournir

- Une lettre détaillée comprenant :
 - Vos motivations relatives à votre demande d'allègements et/ou de dispenses ;
 - Une description et analyse détaillées des fonctions déjà exercées, en lien avec les allègements et/ou dispenses souhaités ;
 - Un descriptif des contenus d'enseignements théoriques et leurs volumes déjà acquis et/ou thématique des unités des enseignements suivis, le cas échéant le volume d'heures ;
- Un CV, présentant de façon détaillée vos diplômes et formations, vos expériences professionnelles ou bénévoles ;
- La copie des diplômes, titres professionnels ou certificats obtenus ;
- La copie des attestations de travail et tous les documents mentionnant des expériences extra-professionnelles (attestation de bénévolat, attestations de stage...) ;
- La copie de la carte d'identité / passeport / carte de séjour en cours de validité.